

cents, car, qu'on le veuille ou non, il est toujours possible que certains accusés, une fois qu'il auront prouvé leur innocence, se sentent embarrassés d'avoir été arrêtés en vertu de cette loi.

Je reconnais le bien-fondé de cette loi, mais, avant de lui accorder mon appui, j'exigerais au moins une preuve de la bonne volonté du gouvernement.

Je ne voudrais pas être accusé d'avoir appuyé un loi qui pourrait permettre au Parlement de commettre des abus de pouvoir et, dans les circonstances, je crois que le ministre chargé de l'administration de cette loi, de même que les députés du Québec qui ont une responsabilité considérable à l'égard de cette loi, qui vise d'une façon très particulière les Québécois, devraient réfléchir sérieusement sur la possibilité de permettre à cette province de se nommer un administrateur, ce que je crois absolument nécessaire.

Un abus attribuable à cette loi serait condamnable, comme, d'ailleurs, tout autre abus de pouvoir. Depuis un certain nombre de jours, on a accusé le gouvernement de vouloir démolir un certain parti politique du Québec, en adoptant cette loi. Je crois que les propos tenus hier soir par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ont démontré que cela était faux.

J'ose croire que dans l'esprit de tous les députés, cette loi n'a pas pour fin de détruire un troisième parti qui a quand même réussi à recueillir une part considérable des suffrages par des moyens démocratiques, mais si cette loi se proposait un tel objectif, je m'y opposerais catégoriquement.

Je crois, en toute honnêteté, que cette loi devrait inclure la possibilité de la surveillance dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises. Au fait, rejeter l'amendement qui sera proposé à cet effet, ce serait dire: Nous comptons suivre la loi à la lettre et nous jugeons que la participation de l'opposition est absolument nulle.

A titre de député et de citoyen du Québec, je ne pourrai certainement pas voter librement en faveur du projet de loi tel que présenté, alors que le gouvernement n'a voulu étudier aucun amendement proposé par les députés de l'opposition. Le bill sera adopté non pas grâce à la participation du Parlement, mais uniquement grâce à celle du gouvernement. Étant donné cette attitude, je regrette de ne pouvoir voter en faveur de ce projet de loi. En effet, si l'on ne m'assure pas que le gouvernement fédéral acceptera la nomination d'un administrateur qui aura la responsabilité d'exercer une surveillance ou si, au moins, on ne permet pas aux provinces d'exercer cette surveillance, sauf dans le cas où une province refuserait de le faire, ni le gouvernement fédéral ni moi-même, en tant que député d'un parti politique fédéral, ne serons blâmés d'avoir refusé cette assurance. Au contraire, ce sera la province qui sera blâmée de ne pas se donner ce droit de surveillance si, en vertu de la loi, elle a cette possibilité.

Alors, j'ose croire que les ministériels reconsidéreront les motifs de leur attitude et permettront à tous ceux qui sont favorables à cette surveillance qui, à mon avis, est nécessaire, de faire accepter l'amendement, compte tenu surtout du caractère temporaire de cette loi. Des dispositions relatives à cette surveillance, je le répète, ne chan-

[M. La Salle.]

geraient rien à l'essence de la loi. Leur application ne sera peut-être pas nécessaire, mais s'il y avait abus, je serais très fier d'avoir exigé que ce droit de surveillance existe. Nous refuser cela, c'est refuser de nous prouver la bonne foi des députés et, en même temps, risquer que des abus de pouvoir se produisent.

Quant à moi, je suis contre les abus de pouvoir, monsieur le président.

• (3.40 p.m.)

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur le président, le discours du député de Dollard est bien celui qu'on peut attendre d'un ancien secrétaire parlementaire qui aimerait bien être ministre bientôt. Selon lui, seules des gens appartenant à des partis dont aucun représentant élu ne vient du Québec peuvent pousser l'irresponsabilité au point de proposer le genre d'amendement dont nous sommes maintenant saisis.

Pendant la fin de semaine, le parti libéral a tenu des assises à Ottawa. Je ne sais si le député y assistait. Le cas échéant, il n'a certainement pas écouté ce que les délégués ont dit justement à propos du sujet qui nous occupe en ce moment. La conférence nationale du parti libéral a approuvé, à une majorité assez sensible des voix, une résolution préconisant la création d'un conseil indépendant de révision chargé de veiller à empêcher tout abus des pouvoirs conférés par le bill aussi longtemps que la loi demeurera en vigueur. Doit-on conclure que la conférence n'avait aucun sens des responsabilités puisque c'est ce que le député de Dollard affirme des députés qui proposent la création d'un organisme indépendant de révision en vertu de ce bill?

La résolution adoptée hier par la conférence du parti libéral demande la création, aux termes du projet de loi, d'une commission de révision permettant d'assurer le respect des principes démocratiques et la réduction au minimum des abus qu'on pourrait en faire. Elle ajoute que la création de cette commission ne marquerait pas nécessairement un manque de confiance vis-à-vis du procureur général de Québec. Le député de Dollard estime-t-il que les délégués à la conférence libérale ont fait preuve d'irresponsabilité en se prononçant précisément dans le sens d'un amendement proposé au gouvernement par des membres de l'opposition, mais que le ministre de la Justice rejette tous les jours?

Selon moi, le député de Dollard est du genre des chiens de salon que le premier ministre souhaite avoir; il fera tout ce que veut ce dernier pourvu qu'il obtienne de l'avancement. Les parlementaires et les Canadiens ne peuvent attendre aucune défense des libertés civiles de la part du député de Dollard, qui ne s'intéresse qu'aux siennes propres.

• (3.50 p.m.)

Il prétend que ce bill vise les terroristes et non les séparatistes. Tous les jours jusqu'à la dernière fin de semaine, alors que le premier ministre a établi, à la télévision, une distinction entre les terroristes qui sont peu nombreux et les séparatistes qui sont bien plus nom-